

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres En exercice 10 Présents 7 Votants 9	L'AN DEUX MIL DIX-HUIT Le JEUDI 20 SEPTEMBRE à 19h00
Date de convocation 13/09/2018	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : M. Michel LOMMIS Étaient présents : M. LOMMIS, Mme SADOE, M. JOUIN, Mme LASKRI, M. LEBAR, Mme MICHEL, M. THIRANT. Absents excusés : Mme COURTAIS, M. BELEY (pouvoir à M. LOMMIS), Mme DUCOUDRÉ (pouvoir à Mme LASKRI).
Date d'affichage 27/09/2018	
	Secrétaire de séance : Mme SADOE

La séance est ouverte à 19h01.

M. le Maire informe de 2 pouvoirs de M. BELEY à M. LOMMIS et de Mme DUCOUDRÉ à Mme LASKRI.

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 25 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du Conseil municipal du jeudi 20 septembre 2018 :

- **Contrat rural : dépôt d'un dossier auprès du Conseil régional et du Conseil départemental**
- **SIARNC : Adhésion de la commune de Vicq**
- **SIARNC : Rapport prix et qualité du service de l'assainissement 2017**
- **Tarifs *Mareil Party* du 16 septembre 2018**
- **CIG : autorisation de signature de la convention relative à la protection des données personnelles au sein de la Mairie**
- **Décisions prises par le Maire**
- **Urbanisme**
- **Conseil communautaire Cœur d'Yvelines**
- **Travaux**
- **Syndicats intercommunaux**
- **Informations diverses.**

CONTRAT RURAL : DÉPÔT D'UN DOSSIER AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL - Délibération n° 20-09-2018/19

Rapporteur Michel LOMMIS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider

les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3 000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Vu le règlement du Contrat Rural adopté respectivement par délibérations CR 200-16 de la Commission Permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France du 17 NOVEMBRE 2016 et du Conseil Départemental des Yvelines le 16 DECEMBRE 2016 par la délibération 2016.CD-6-5435.

Vu les pièces du dossier de demande de Contrat Rural (CoR)

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes :

- 1) **Rénovation des extérieurs du bâtiment de la Mairie et des locaux annexes.**
- 2) **Rénovation de 2 logements au-dessus de l'école maternelle.**
- 3) **Restauration des murs extérieurs de l'église.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département des YVELINES et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental des YVELINES l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 259 000,00€ HT pour un montant plafonné à 370 000,00€ HT
- décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal désigne : (CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE EN COURS) pour assurer la maîtrise d'œuvre des opérations qui le concerne, et autorise Monsieur le Maire

à signer la convention d'étude de diagnostic architectural et le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à une mission de base telle que définie par la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses décrets d'application.

**APPROBATION DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE VICQ AU SIARNC -
Délibération 20-09-2018/20**

Rapporteur Dominique JOUIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article 5211-18 relatif aux conditions d'adhésion d'une Commune à un EPCI,

VU la demande de la commune de VICQ, sollicitant l'adhésion au SIARNC,

VU la délibération du 21 juin 2018 du Comité Syndical du SIARNC, donnant un avis favorable à cette adhésion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DÉCIDE de donner un avis favorable à l'adhésion de la commune de Vicq au Syndicat intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle le Château (SIARNC), sur la base d'une redevance individualisée à partir du 1^{er} janvier 2019, et d'un objectif d'harmonisation sur 15 ans.

DÉCIDE de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

**RAPPORT ANNUEL 2017 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE
LA RÉGION DE NEAUPHLE-LE-CHATEAU (SIARNC) - Délibération 20-09-2018/21**

Rapporteur Dominique JOUIN

M. JOUIN présente au Conseil municipal le rapport annuel établi par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château (SIARNC) relatif au prix et à la qualité du service d'assainissement pour l'année 2017.

Vu la loi n° 95/101 du 2 février 1995 ;

Vu le décret n° 95/635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'assainissement ;

Considérant que cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver ce document, afin de le mettre à disposition du public en mairie, dans les 15 jours qui suivent sa présentation au Conseil municipal ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

PREND connaissance du rapport annuel du SIARNC relatif au prix et à la qualité du service d'assainissement pour l'année 2017 ;

DIT que ce document est téléchargeable sur le site www.siarnc.fr

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le règlement (UE) 2016-679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)),

Considérant que la commune est affiliée au Centre de Gestion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE

Article 1^{er} :

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion pour la mise à disposition d'un agent du CIG pour l'accompagnement à la mise en place du Règlement n°2016-679 dit Général sur la protection des données (RGPD).

Article 2 :

Charge Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Autorise Monsieur le Maire à désigner le délégué à la protection des données de Centre Interdépartemental de Gestion, comme étant le délégué à la protection des données de la commune (DPD).

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Arrêté n° 2018/17 : Occupation du trottoir pour reprise de ravalement du mur avec pose d'échafaudage au 22 Grande Rue du 07 juillet au 20 août 2018 par M. ANDRADE.

Arrêté n° 2018/18 : Rétrécissement de chaussée et occupation temporaire du domaine public - travaux de remise en état des pierres autour du massif des fleurs face au 22 Grande Rue du 13 juillet au 20 juillet 2018 par la société PM BAT.

Arrêté n° 2018/19 : Délégation de signature de M. Lommis durant son absence à Mme Sadoc du 20 août au 03 septembre 2018 inclus.

Arrêté n° 2018/20 : Stationnement interdit et restriction de circulation Route de La Garenne - travaux de réfection du mur d'enceinte sur 10 mètres linéaires du 27 juillet au 20 août 2018 inclus par l'entreprise ADEQUAT BATIMENT (pour le compte de CHATEAUFORM).

Arrêté n° 2018/21 : Occupation du trottoir place du Château par échafaudage - travaux de réfection de la couverture du Pavillon d'entrée place du Château du 20 août au 29 septembre 2018 inclus par l'entreprise ADEQUAT BATIMENT (pour le compte de CHATEAUFORM).

Arrêté n° 2018/22 : Circulation en alternat et interdiction de stationnement RD191 à hauteur du 32 Grande Rue - travaux de reprise de bouche avaloir sur la RD191 du 17 juillet au 31 juillet 2018 inclus par l'entreprise CEVILLER TP.

Arrêté n° 2018/23 : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde.

Arrêté n° 2018/24 : Stationnement interdit et circulation en alternat rue des Sources et Route de La Garenne - travaux de réfection de voirie du 03 septembre au 02 octobre 2018 inclus par l'entreprise CEVILLER TP.

Arrêté n° 2018/25 : Route barrée rue des Sources et Route de La Garenne - travaux de réfection de voirie du 17 septembre au 21 septembre 2018 inclus par l'entreprise CEVILLER TP.

Arrêté n° 2018/26 : Circulation en alternat RD191 à l'angle de la rue de La Mairie du 14 septembre au 05 octobre 2018 inclus - création d'une dalle en béton devant l'armoire de montée en haut débit par la société TRDS pour le compte de ENGIE INEO.

URBANISME

Rapporteur Michel LOMMIS

- Présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis le 21 juin 2018. (Voir partie intégrante du compte-rendu du 20 septembre 2018).
- Réception en mairie le 25 juin d'un courrier de la Direction Départementale des Territoires transmettant un arrêté préfectoral du 30 mai 2018 *portant sur l'annexion de la servitude d'utilité publique, prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbure et de produits chimiques, applicables aux établissements recevant du public situés à proximité, au document d'urbanisme local de la commune de Mareil-le-Guyon.*
Copie de cet arrêté a été affiché sur les panneaux administratifs extérieurs du 04 juillet 2018 au 13 septembre 2018.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE CŒUR D'YVELINES

- Subvention du fonds de concours de 7 730,13 € pour travaux de rénovation du chauffage de l'église.
- Subvention du fonds de concours de 2 989,58 € pour installation et mise en conformité de la chaudière de la Maison du Village.

TRAVAUX

Rapporteur Dominique JOUIN

- **Départemental de voirie 2016-2019 :** enrobé posé ce jour rue des Sources et travaux en cours, route de la Garenne. Contrat maître d'œuvre (MO) établi pour les rues de la Mairie et de l'Hirondelle. Arrêté d'alignement à prendre pour la rue de la Mairie.
- **Église :** rénovation du système de chauffage réalisé semaine dernière, financement avec l'aide du fonds de concours CCCY. Les opérations de réfection de la terrasse, de rénovation du plafond de la sacristie et de réparation partielle de la toiture sud seront effectuées cet automne, le département a accepté notre demande de subvention au titre du fonds de soutien d'urgence aux communes rurales. L'abri des bouteilles de gaz a été entièrement rénové par M. Jacques PASSET qui reçoit nos sincères remerciements.
- **Maison du village :** remplacement de la chaudière planifié dans les toutes prochaines semaines, financement avec l'aide du fonds de concours CCCY.
- **Rue de La Mairie :** un relevé topographique a été réalisé par Foncier Experts, arrêté d'alignement de voirie sera publié début octobre.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Rapporteur Patricia SADO

SITERR : Difficultés de tenir les réunions faute de quorum.

Suppression et création de poste afin de tenir compte du temps de travail effectif de la collaboratrice. Information sur l'accessibilité des points d'arrêts aux personnes à mobilité réduite. A ce jour, seules les lignes régulières sont concernées, mais en 2021, 75% des points d'arrêts devront être accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).
Prochaine réunion le 25 septembre 2018.

SIVOS : a assisté à la rentrée du 03 septembre qui s'est effectuée dans de bonnes conditions. 54 élèves des trois villages fréquentent l'école maternelle cette année.
Nouveaux horaires mis en place suite à l'arrêt des TAP. Recrutement d'un nouvel agent polyvalent en remplacement d'un départ en retraite. Tarifs des repas à la cantine et de la garderie sont inchangés par rapport à l'année scolaire précédente. Durant les congés, réfection complète des peintures d'une classe.

SILY : Prochaine réunion le 24 septembre 2018.

Rapporteur Dominique JOUIN

SIARNC : inauguration de la station d'épuration de Saint-Germain-de-La-Grange le 15 septembre.

SAUR : une fuite a été constatée route de La Garenne. Réparation le 21 septembre.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Département des Yvelines** : note du 22 juin 2018 informant l'attribution à la commune d'une somme de 49 002€ au titre de la répartition pour l'exercice 2018 du fonds de péréquation des taxes aux droits d'enregistrement sur les mutations.
- **Département des Yvelines** : arrêté du 25 juin 2018 attribuant une subvention de 59 382€ pour les travaux de réfection de chaussée des voies communales rue des Sources et route de la Garenne.
- **Département des Yvelines** : arrêté du 28 juin 2018 attribuant une subvention de 18 265€ pour des travaux d'urgence de réparation de l'église du village.
- **Département des Yvelines** : note du 29 juin 2018 attribuant une subvention de 4 772€ au titre du produit des amendes de police pour l'implantation d'un abribus Grande Rue (RD191).
- **Académie de Versailles** : note du 27 juin 2018 indiquant que le projet d'évolution de la carte scolaire de l'école de la commune ne prévoit à ce jour aucune mesure.
- **Préfecture des Yvelines** : arrêté préfectoral du 09 juillet 2018 portant adhésion de la commune de Jouars-Pontchartrain au Syndicat Intercommunal de la Région Yvelines pour l'Adduction de l'Eau (SIRYAE).
- **Département des Yvelines** : Arrêté permanent du 12 juillet 2018 portant interdiction de circulation des véhicules de plus de 9 tonnes sur la RD34 dans les deux sens, vitesse maximale autorisée fixée à 70 Km/h.
- **Yvelines Numériques** : note du 13 juillet 2018 indiquant que les travaux de montée en débit à Mareil-le-Guyon seront terminés pour une mise en service fin novembre (sous réserve de cas de force majeure).
- **Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse** : nomination de M. Jacques BONNISSEAU, Directeur de Parc avec effet début septembre.
- **Gendarmerie Nationale** : Dépôt de plainte le 29/08/2018 par la commune pour dépôt d'objet ou d'ordure transporté à l'aide d'un véhicule dans un lieu non autorisé.

- **Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) :** au 1^{er} octobre 2018, les fonctions de chef de centre de secours de Méré seront assurées par le lieutenant Jean-Pierre COVILLE en remplacement du lieutenant Thierry LAUNAY. Monsieur le Maire remercie ce dernier pour les bonnes relations entretenues durant toute sa présence au centre de secours.
- M. le Maire fait part d'un mot de remerciement adressé aux élus de la part d'une famille ayant reçu un bouquet de fleurs à l'occasion d'une naissance.

TOUR DE TABLE

Patricia SADO

- Une réunion relative au Plan Communal de Sauvegarde (PCS) s'est tenue en mairie le 09 juillet afin d'informer l'ensemble des acteurs potentiels du rôle qu'ils pourraient tenir en cas de sinistre majeur. Remerciements à l'ensemble des participants.
- Pour la rentrée des collégiens et lycéens, nous avons eu et avons encore à ce jour quelques mises au point à effectuer avec les transporteurs scolaires et le SITERR. Grâce à la bonne volonté de chacun, les choses rentrent dans l'ordre petit à petit.
- VMLG a tenu son forum le samedi 08 septembre. Très bonne participation tout au long de la journée. La section théâtre pour la jeunesse connaît un vif succès et demande l'ouverture d'un créneau horaire supplémentaire le mercredi.
- La fête du village « *Mareil Party* » s'est déroulée dimanche 16 septembre à la Maison du Village avec la participation de 72 personnes toutes ravies de cette journée. Remerciements à toutes celles et tous ceux qui contribuent à l'organisation de cette traditionnelle manifestation qui en font une réussite.

Dominique JOUIN

Ateliers :

- Opération de démoussage et lasure sur le Pont de La Guyonne réalisée en juillet dernier ;
- petits jeux réparés par M. Jacques PASSET ;
- samedi 22 septembre ; opération de peinture petits jeux et élagage à hauteur de l'indicateur de vitesse Grande Rue ;
- samedi 20 octobre : nettoyage des parties communes au cimetière.

Sylvie LASKRI

Bibliothèque :

- A compter du 26 septembre, lecture de contes aux enfants les mercredis à partir de 16h30.

Nadia MICHEL

École maternelle :

Le conseil d'école du 3^{ème} trimestre s'est tenu le 14 juin ; principaux événements écoulés :

- 22 juin : fête de l'école ;
- 26 juin : rencontre intergénérationnelle à la Maison du Village ;
- 28 juin : visite de l'école de Bazoches ;
- 30 juin : accueil des nouvelles familles ;
- 03 juillet : sortie au château de Versailles.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 20h28.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION N° 20-09-2018/19

Annexe

PLAN DE FINANCEMENT / CONTRAT RURAL 2018 MAREIL-LE-GUYON (INSEE 78366)						
en €	HT	Projet TTC	TOTAL subventions	part communale HT	TVA	TOTAL commune TTC
Rénovation extérieurs mairie et annexes	95 000,00	114 000,00	66 500,00	28 500,00	19 000,00	47 500,00
Rénovation 2 logements au-dessus école	95 000,00	114 000,00	66 500,00	28 500,00	19 000,00	47 500,00
Restauration murs extérieurs église	180 000,00	216 000,00	126 000,00	54 000,00	36 000,00	90 000,00
			,			
Total	370 000,00	444 000,00	259 000,00	111 000,00	74 000,00	185 000,00

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018
DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN COURS OU TRAITÉES DU 21/06/2018 AU 18/09/2018 inclus.

Nom	Adresse Travaux	Type demande	Nature travaux	Date dépôt	Décision	Date décision
M. N. FERREIRA	1 route de Chevreuse	DP	Suppression d'1 pilier	15/03/2018 + Demande pièces compl. 10/04/2018	Sans suite	18/09/2018
SCEA Mare Barbaut	Route de La Garenne	DP	1 abri pour chevaux	14/05/2018 + Demande pièces compl. 30/04/2018 + Reçues 14/05/2018	Accordé	31/07/2018
J. GUILLEMIN	4 route de Montfort	PC Modif.	Modification du garage en carport ; pose d'1 sauna	14/05/2018 + Demande pièces compl. 25/05/2018 + Reçues 23/07/2018	Accordé	18/09/2018
J. GIRARD	10 impasse des Fontaines	DP	Construction d'1 mur de clôture	03/07/2018	Accordé	25/07/2018
Me C. GARCIA	52 Grande Rue	CUa	Vente Strauchmann	11/07/2018	Satisfait	26/07/2018
Foncier Experts	7 rue des Sources	CUa	Vente Calmettes	18/07/2018	Satisfait	29/07/2018
E. BOUDY	Impasse des Terres Fortes	PC	Construction d'1 maison	02/08/2018 + Demande pièces compl. 06/08/2018	-	-
SCEA Mare Barbaut	Route de La Garenne	DP	Portail + clôture	02/08/2018	Satisfait	18/09/2018

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER AUXQUELLES LA COMMUNE N'A PAS DONNÉ SUITE

- Vente STRAUCHMANN à BROUILLARD - 16/07/2018
- Transfert E. GOUSSON à Sté MERINOS - 29/08/2018
- Vente CALMETTES à CABANAL-DUVILLARD - 29/08/2018.